

## Finances fédérales 1960-1961

Jacques Parizeau

Volume 37, Number 1, April–June 1961

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1001617ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1001617ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

HEC Montréal

### ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Parizeau, J. (1961). Finances fédérales 1960-1961. *L'Actualité économique*, 37(1), 169–180. <https://doi.org/10.7202/1001617ar>

COMMENTAIRES

**Finances fédérales 1960-1961** Les finances fédérales de 1960 ont été communiquées au public au moment où éclatait le débat entre le ministre des

Finances et le gouverneur de la Banque du Canada. Il est donc normal que la plus grande attention soit accordée au budget 1961-62 dans ce commentaire, l'étude des finances de 1960-61 étant limitée à l'essentiel.

D'ailleurs, les finances fédérales réservent, au cours de l'année écoulée, fort peu de surprises. Le budget supplémentaire du mois de décembre avait déjà révélé que le surplus budgétaire prévu en

**Tableau I**  
**Recettes budgétaires fédérales et déficits, 1955-56 à 1960-61<sup>1</sup>**  
(en millions de dollars)

	1955-1956	1956-1957	1957-1958	1958-1959	1959-1960	1960-1961	Différence 1960-61 sur 1959-60
<b>Recettes fiscales</b>							
Impôts sur les revenus:							
Particuliers <sup>2</sup> .....	1,281.1	1,525.5	1,634.8	1,409.9	1,752.2	1,940.6	+ 188.4
Sociétés commerciales <sup>3</sup> .....	1,081.0	1,335.6	1,295.5	1,075.9	1,234.2	1,380.1	+ 145.9
Intérêts, dividendes, etc.....	66.2	76.4	64.3	61.2	73.3	88.2	+ 14.9
Total.....	2,428.3	2,937.5	2,994.6	2,637.0	3,059.7	3,408.9	+ 349.2
Impôts sur les successions.....	66.6	79.7	71.6	72.6	88.4	84.9	- 3.5
Droits de douanes.....	481.2	549.1	498.1	480.5	525.7	498.7	- 27.0
Taxe générale de vente <sup>4</sup> .....	801.9	896.4	879.0	868.1	1,002.7	990.8	- 11.9
Droits d'accise:							
Spiritueux, malt et bière.....	141.9	153.4	171.9	180.8	193.1	199.5	+ 6.4
Cigarettes, cigares et tabac.....	110.4	121.1	131.7	141.0	146.2	150.3	+ 4.1
(-) remboursements.....	- 2.9	- 3.1	- 3.5	- 5.1	- 4.0	- 4.9	- 0.9
Total.....	249.4	271.4	300.1	316.7	335.3	344.9	+ 9.6
Taxes d'accise:							
Cigarettes, cigares et tabac.....	126.9	132.3	142.4	148.0	185.5	193.8	+ 8.3
Automobiles, pneus, etc.....	77.0	79.7	72.3	59.3	64.3	59.6	- 4.7
Téléviseurs, radios, lampes et phonos.....	22.8	19.0	16.9	17.8	17.8	16.0	- 1.8
Bonbons, gommes à mâcher, boissons gazeuses.....	17.9	18.8	1.3	-	-	-	-
Autres.....	16.5	18.4	17.2	18.1	19.9	20.3	+ 0.4
(-) remboursements.....	- 0.4	- 1.1	- 0.7	- 2.6	- 0.3	- 1.0	- 0.7
Total.....	260.7	267.1	249.4	240.6	287.2	288.7	+ 1.5
Taxe sur les primes d'assurances.....	15.5	16.7	-	-	-	-	-
Autres recettes fiscales.....	1.3	1.6	1.5	1.2	-	-	-
<b>Recettes non fiscales</b>							
Revenus de placement.....	149.3	206.6	169.4	221.2	239.7	284.0	+ 44.3
Recettes postales.....	137.4	145.8	152.9	157.5	167.6	173.6	+ 6.0
Autres recettes non fiscales.....	117.6	106.2	103.7	128.6	130.2	142.2	+ 12.0
Total.....	404.3	458.6	426.0	507.3	537.5	599.8	+ 62.3
<b>Recettes totales<sup>3</sup>.....</b>	<b>4,716.2</b>	<b>5,478.1</b>	<b>5,420.3</b>	<b>5,130.1</b>	<b>5,836.7</b>	<b>6,216.7</b>	<b>+ 380.0</b>
Déficit <sup>4</sup> .....	19.8	-	37.1	608.2	429.9	334.8	-

1. Source: Documents budgétaires, publiés en annexe aux discours sur le budget.

2. À cause de l'arrondissement des chiffres, le total indiqué peut varier légèrement avec le total réel.

3. Y compris la partie versée à la caisse de sécurité de la vieillesse.

4. Compte tenu des opérations de la caisse de sécurité de la vieillesse.

juin 1960 ne serait pas atteint et que pour la quatrième année consécutive, un déficit apparaîtrait aux comptes de l'État.

Le relèvement de l'économie ne s'est, en effet, pas maintenu et, en conséquence, la montée des recettes fiscales est beaucoup plus faible qu'on ne l'avait prévue.

On notera, en particulier, que les profits des compagnies sont, en 1960, à peu près au niveau de 1956. D'autre part, si l'impôt sur le revenu des particuliers a rapporté des sommes plus élevées que l'année précédente, cette progression n'est pas reflétée par les recettes de la taxe de vente qui tombent légèrement d'une année à l'autre.

Cette opposition est dans une bonne mesure, semble-t-il, le résultat d'un accroissement assez appréciable de l'épargne alors qu'au contraire, les ventes au détail plafonnent. C'est là indiscutablement un des effets des difficultés économiques actuelles alors qu'une partie de la main-d'œuvre est en chômage tandis que des augmentations de revenus s'étendent régulièrement au reste de la population.

Au chapitre des dépenses, l'augmentation générale est de l'ordre de cinq pour cent. La défense nationale a occasionné les mêmes dépenses qu'un an auparavant. Quant aux dépenses de sécurité sociale, la progression se poursuit non pas seulement à cause de l'extension des services (assurance-hospitalisation), mais en raison de l'accroissement de la population. Il est cependant remarquable que, pour la première fois, la caisse de la sécurité de la vieillesse a déboursé moins d'argent qu'elle n'en a reçu.

On ne voit vraiment plus pourquoi les opérations de la caisse ne puissent être — ainsi que dans les tableaux ci-dessus — incorporées aux comptes budgétaires tels qu'ils sont présentés par le Ministre.

Parmi les autres postes des dépenses, il importe de noter l'arrêt dans la progression des versements du gouvernement fédéral aux provinces. L'année prochaine, d'ailleurs, les nouvelles ententes fiscales devraient amorcer la chute de ce poste, en même temps que se poursuit le transfert des sources d'impôt aux autorités provinciales.

COMMENTAIRES

**Tableau II**  
**Dépenses budgétaires fédérales et excédents, 1955-56 à 1960-61<sup>1</sup>**  
 (en millions de dollars)

	1955-1956	1956-1957	1957-1958	1958-1959	1959-1960	1960-1961	Différence 1960-61 sur 1959-60
Dette publique.....	514.3	534.1	567.4	698.0	733.4	797.2	+ 13.8
Intérêts sur la dette.....	492.6	520.2	539.2	606.6	735.6	756.3	+ 20.7
Subventions aux provinces.....	350.9	396.4	382.7	467.0	519.0	537.8	+ 18.8
Indemnités en vertu des accords fiscaux.....	327.5	373.5	360.7	431.8	490.2	509.1	+ 18.9
Défense nationale.....	1,766.2	1,779.9	1,683.6	1,438.6	1,532.5	1,539.4	+ 6.9
Santé et bien-être:							
Pensions aux vieillards, aveugles, invalides <sup>2</sup> .....	395.7	409.6	513.6	609.0	625.5	643.7	+ 18.2
Allocations familiales.....	382.5	397.5	437.9	474.8	491.3	506.2	+ 14.9
Assurance-chômage <sup>3</sup> .....	60.5	74.3	78.5	96.3	121.8	148.8	+ 27.0
Subventions à l'hygiène.....	33.5	36.3	34.6	45.9	46.0	48.0	+ 2.0
Anciens combattants.....	248.5	251.5	277.2	288.8	288.3	292.3	+ 4.0
Assurance-hospitalisation.....	—	—	—	54.7	150.6	189.4	+ 38.8
Autres.....	29.1	33.5	38.4	38.9	39.8	40.7	+ 0.9
<b>Total.....</b>	<b>1,149.8</b>	<b>1,202.7</b>	<b>1,380.2</b>	<b>1,608.4</b>	<b>1,763.3</b>	<b>1,869.1</b>	<b>+ 105.8</b>
Ressources et développement:							
Pêcheries.....	12.4	13.8	16.4	17.5	19.9	19.3	+ 0.9
Agriculture.....	88.2	120.1 <sup>4</sup>	131.9	208.6	227.5	265.0	+ 37.5
Mines et relevés techniques.....	38.2	35.9	36.1	43.8	54.4	59.0	+ 4.6
Nord canadien et ressources nationales.....	24.6	37.0	49.1	65.2	84.2	84.6	+ 0.4
Conseil national des recherches <sup>5</sup> .....	35.1	40.9	43.2	51.5	61.6	73.4	+ 11.8
Forêts.....	—	—	—	—	—	10.1 <sup>6</sup>	—
<b>Total.....</b>	<b>198.5</b>	<b>247.7<sup>7</sup></b>	<b>276.7</b>	<b>386.6</b>	<b>447.6</b>	<b>511.4</b>	<b>—</b>
Travaux publics.....	142.1	166.3	206.0	221.2	211.7	194.6	- 17.1
Transports et communications:							
Postes.....	127.4	140.0	153.3	157.8	165.8	178.4	+ 12.6
Services de transport.....	124.9	146.6	171.1	223.7	242.3	258.8	+ 16.5
<b>Total.....</b>	<b>252.3</b>	<b>286.6</b>	<b>324.4</b>	<b>381.5</b>	<b>408.1</b>	<b>437.2</b>	<b>+ 29.1</b>
Autres départements et dépenses:							
Affaires extérieures.....	44.9	60.2	60.2	75.5	97.2	103.1	+ 5.9
Justice et gendarmerie.....	53.9	62.4	67.3	75.0	80.2	83.7	+ 3.5
Perception des impôts.....	56.1	61.8	67.7	68.8	68.7	73.3	+ 4.6
Citoyenneté et immigration.....	32.3	44.5	52.4	52.9	54.9	60.6	+ 5.7
Finances.....	28.6	33.5	42.6	50.9	51.7	64.2	+ 12.5
Commerce.....	36.5	17.5 <sup>8</sup>	17.1	19.9	17.9	21.7	+ 3.8
Radio-Canada.....	31.2	39.3	43.0	62.0	63.9	67.2	+ 3.3
Contribution à la caisse des pensions <sup>9</sup> .....	31.5	121.4	78.1	37.7	40.0	41.4	+ 1.4
Réserves pour pertes sur ventes d'actifs.....	—	50.0	—	—	—	—	—
Entreprises de l'Etat.....	7.1	11.6	35.7	65.2	54.2	78.9	+ 24.7
Divers.....	39.8	54.8	170.2	76.2	83.9	72.7	- 11.2
<b>Total.....</b>	<b>361.9</b>	<b>557.0<sup>9</sup></b>	<b>634.3</b>	<b>584.1</b>	<b>612.6</b>	<b>666.8</b>	<b>+ 54.2</b>
<b>Dépenses totales<sup>1</sup>.....</b>	<b>4,736.0</b>	<b>5,171.7</b>	<b>5,457.4</b>	<b>5,738.3</b>	<b>6,280.8</b>	<b>6,553.5</b>	<b>272.7</b>
Excédents <sup>1</sup> .....	—	306.4	—	—	—	—	—

1. Source: Documents budgétaires, publiés en annexe aux discours annuels sur le budget.
2. Comprend les dépenses du ministère de la Production de Défense.
3. Y compris les versements de la caisse de sécurité de la vieillesse.
4. Ne comprend que la participation du gouvernement fédéral, à l'exclusion des cotisations, y compris l'assistance chômage à partir de 1956-57.
5. Comprend la Commission de Contrôle de l'Énergie Atomique.
6. En 1956-57, en plus du montant ordinaire, comprend un versement spécial de 40.8 millions, et une somme de 50 millions utilisée à réduire le déficit actuariel. En 1957-58, versement spécial de 44.3 millions.
7. Compte tenu des opérations de la caisse de sécurité de la vieillesse.
8. Ces dépenses étaient autrefois imputées au budget du ministère de l'Agriculture et à celui des Ressources nationales.
9. La différence avec 1955-56 n'a pas de signification à cause de la reclassification comptable.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Le déficit budgétaire global (compte tenu du surplus de la caisse de sécurité de la vieillesse) est de 335 millions de dollars, soit d'un montant légèrement inférieur à celui de 1959-60.

Pour la deuxième année consécutive, l'État a pu éviter qu'à ce déficit budgétaire ne vienne s'ajouter un déficit des opérations extra-budgétaires. Le solde des comptes hors-budget révèle en effet un léger excédent.

**Tableau III**  
**État des opérations financières du gouvernement fédéral, 1960-61**  
(en millions de dollars)

<i>Dépenses budgétaires</i> .....	6,553.5(B)	<i>Revenus budgétaires</i> .....	6,218.7(A)
<i>Prêts, avances et placements</i>		<b>Déficit</b> .....	334.8(A-B)
Société centrale d'hypothèque..	191.8	<i>Remboursements de prêts</i>	
Fonds des changes.....	64.0	Canadien National.....	116.5
Commission d'Assurance- chômage.....	67.0	Compte des prix agricoles.....	30.5
Crédit agricole.....	40.0	Autres.....	46.8
Autres.....	120.6		193.8(D)
	483.4(C)	<b>Excédent des prêts sur les remboursements</b> .....	289.6(C-D)
<i>Autres services de sorties de caisse</i>		<i>Autres entrées de caisse</i>	
Déficit actuariel des pensions..	137.7	Fonds des pensions.....	349.4
Autres.....	17.9	Rentes sur l'Etat.....	41.8
	155.6(F)	Augmentation des exigibilités..	49.6
<b>Excédent des autres entrées sur les autres sorties de caisse</b> .....	330.4(E-F)	Autres.....	45.2
Échéance ou conversion de dettes.	2,162.7(I)		486.0(E)
Total des besoins financiers (G = B + C + F + I).....	9,355.2(G)	<b>Total des recettes de caisse (H = A + D + E)</b> .....	6,898.5
		<b>Déficit financier</b> .....	2,456.7
<i>Couverture du déficit financier</i>			
Émission de titres de la dette.....			2,340.5
Ventes des titres détenus par l'État.....			45.0
—Déficit financier.....			2,456.7
Diminution de l'encaisse du Receveur général.....			71.2

L'opération n'a été possible cependant qu'en obtenant du National Canadien le remboursement d'avances qui lui avaient été faites antérieurement.

Quoi qu'il en soit, grâce à une diminution appréciable de son encaisse et à la liquidation à peu près totale du compte hors-budget d'amortissement de la dette, l'État a pu limiter l'accroissement net de la dette directe non échue à moins de 200 millions de dollars.

\* \* \*

COMMENTAIRES

Le budget présenté le 20 juin par M. Fleming a été précédé par une crise politique tellement violente que l'on ne peut éviter d'étudier, ici au moins dans ses grandes lignes, le conflit qui a opposé le gouverneur de la Banque du Canada et le ministre des Finances.

Or, ce conflit prend sa source véritable dans un déroulement historique qui transcende de pures considérations doctrinaires.

On peut s'en rendre compte en revenant sur l'évolution des opérations financières de l'État depuis plusieurs années :

**Tableau IV**  
**Finances fédérales, 1952-1962**

Années fiscales	Déficit ou excédent budgétaire	Déficit ou excédent hors-budget	Déficit ou excédent total <sup>1</sup>
1952.....	248.0	+ 5.1	+253.1
1953.....	23.5	- 28.7	- 5.2
1954.....	45.8	+325.4	+371.2
1955.....	-151.8	+219.3	+ 67.9
1956.....	- 33.1	+157.6	+124.5
1957.....	-257.5	+109.5	+367.0
1958.....	- 38.6	-124.0	-162.7
1959.....	-609.3	-600.0	-1,209.3
1960.....	-413.1	+ 37.6	-375.5
1961.....	-345.5	+ 51.5	-294.0
1962 (prévisions).....	-650.0	-330.0	-980.0

1. Données tirées des commentaires sur les finances fédérales publiées dans *L'Actualité Économique*, chaque année.

Il ressort clairement de ces données que l'État n'arrive plus, depuis quelques années, à équilibrer ses comptes. Le contraste est grand avec les années de récession de 1954-1955, alors que les déficits budgétaires étaient largement compensés par les surplus hors-budget.

La situation serait pire encore si l'on tenait compte du fait qu'en 1959 et en 1960, on a forcé le National Canadien à aller emprunter sur le marché à la place de l'État et à lui rembourser près de 400 millions de dollars d'avances qui lui avaient été faites dans le passé.

Une telle détérioration des finances fédérales est due, sans doute, à la détérioration de l'économie, à son fléchissement d'abord,

puis à son manque de dynamisme depuis la soi-disant reprise de 1959. Il était inévitable, dans ces conditions, que la dette publique de l'État s'accroisse (dette directe ou garantie).

Effectivement, cette dette a monté de plus de deux milliards et demi en trois ans. Le phénomène est d'autant plus sérieux que toute nouvelle émission du gouvernement fédéral est automatiquement présentée au marché canadien. Depuis plus de dix ans, le gouvernement central n'a pas emprunté à l'étranger. Pendant longtemps, cette politique a été considérée comme une preuve de maturité économique. Elle n'était pas gênante et procurait certaines satisfactions d'amour-propre national. Le jour cependant où les déficits se sont accumulés, tout le marché financier canadien s'en est trouvé affecté. Une année portant l'autre, il se vend, sur le marché national, aux environs d'un milliard de dollars d'obligations publiques ou privées, exception faite des titres fédéraux (les remboursements étant soustraits des émissions brutes).

L'irruption de centaines de millions de dollars d'émissions fédérales, pour de l'argent frais, sur un tel marché, ne pouvait avoir que deux conséquences :

- a) Faire monter les taux d'intérêt.
- b) Repousser les émissions provinciales, municipales et privées sur le marché de New-York.

La hausse des taux d'intérêt n'est évidemment pas un phénomène purement canadien. Dans un grand nombre de pays du monde, les taux d'intérêt se sont accrus depuis quelques années, et ceci est applicable notamment au marché des États-Unis.

Cependant, l'écart a eu tendance à s'accroître entre les taux canadiens et les taux américains depuis que le gouvernement fédéral a un déficit de caisse permanent. En fait, on constate que l'écart entre les deux taux est de un pour cent ou supérieur à un pour cent depuis 1958.

On a dit que cet écart a eu tendance à repousser les émissions autres que fédérales sur le marché de New-York. Une injustice flagrante en est résultée, en ce sens que le marché américain n'est vraiment disponible que pour des emprunts d'un montant élevé. Les provinces secondaires, les petites municipalités, et les entreprises petites ou moyennes ont été forcées d'emprunter sur le marché canadien à des taux parfois extravagants.

La situation se prêtait donc éminemment à la recherche d'un bouc émissaire. L'étrangleur des petits ne pouvait être que le gouverneur de la Banque centrale ou le ministre des Finances. Ce fut le premier.

Sans doute, un manque étonnant de coordination entre le ministère des Finances et la Banque a-t-il fait apparaître certaines incongruités ou certaines maladresses dans l'administration du marché financier (telle que la suppression du «plancher», quelques semaines après la conversion de 1958). Néanmoins, il ne s'agissait là que d'événements de courte période qui ne changeaient rien aux causes profondes du niveau des taux d'intérêt.

Pour faire baisser les taux, on ne pouvait valablement que recourir à deux actions ou à une combinaison des deux :

- a) Augmenter la masse monétaire;
- b) Faire disparaître le déficit des finances fédérales ou tout au moins le ramener à des dimensions modestes (sans recourir aux émissions du National Canadien).

L'augmentation de la masse monétaire est rapidement devenue l'objectif essentiel. En 1958, les émissions fédérales furent entièrement couvertes par un accroissement de la quantité de monnaie et achetées *in toto* par le système bancaire.

Par la suite, on maintint la masse monétaire à peu près au même niveau pendant environ un an et demi, les taux d'intérêt à long terme montant alors en flèche et dépassant les taux américains, à un moment donné, de presque un et demi pour cent. Dans la deuxième moitié de 1960, la montée de la masse monétaire se poursuivait et a continué depuis.

En trois ans, l'augmentation de la quantité de monnaie aura été de 20 pour cent et, en montants absolus, représente à peu près le déficit total de l'État et le remboursement net d'avances au National Canadien. Pour maintenir les taux d'intérêt à un niveau acceptable, c'était insuffisant (la valeur des transactions s'étant accrue). Compte tenu, cependant, de la faible progression du Produit national brut en volume (de l'ordre de 5 pour cent), c'est impressionnant.

Il était normal que tôt ou tard une crise apparaisse au niveau de l'administration de la monnaie. On allait avoir à choisir entre une augmentation radicale de la quantité de monnaie ou une

réduction du déficit financier dès qu'il serait démontré que le fléchissement de 1957 et de 1958 ne reflétait pas exclusivement une récession du type de celle qu'on avait connue depuis la guerre. On pourra surtout reprocher à M. Coyne de s'en être rendu compte avant la plupart des observateurs et d'avoir reconnu que, dans ces conditions, un simple accroissement de la masse monétaire pouvait, sans doute, faciliter le placement des titres d'État, mais ne corrigerait pas les déformations structurelles de l'économie canadienne.

On a cru, pendant quelques mois, que le ministre des Finances se rendait à l'argumentation du gouverneur de la Banque et allait s'attaquer aux sources mêmes des difficultés économiques du pays. Le budget supplémentaire de 1960 a reflété cette attitude. Pour une raison ou pour une autre — que les conflits véhéments de juin et de juillet n'ont pas clarifiée —, un revirement s'est produit, et le budget présenté à la fin de juin rétablit la prédominance des principes suivis au cours des années précédentes.

Pour la cinquième année consécutive, le Ministre prévoit un déficit budgétaire. Le montant en sera considérable, soit 650 millions de dollars. Les dépenses prévues augmenteront de 450 millions par rapport au niveau de 1960-61. Les taux d'impôt ne seront à peu près pas modifiés. Le seul changement significatif a trait à la suppression de la taxe d'accise de 7½ p.c. sur les automobiles. Les autres modifications n'ont sur les recettes qu'une influence globale tout à fait négligeable.

À ce déficit budgétaire vient s'ajouter un déficit hors-budget de 330 millions de dollars qui tient compte d'avances importantes à faire à la Société centrale d'Hypothèques et de Logement et au National Canadien.

Ce déficit total de près d'un milliard de dollars ne tient pas compte de deux charges importantes. La première a trait à l'augmentation prévue du capital de la Banque d'Expansion industrielle, et la seconde aux sommes nécessaires au Fonds des Changes. Le discours du budget a, en effet, annoncé la dépréciation de la valeur du dollar canadien. Cette opération sera faite sur le marché grâce à l'achat par le Fonds des Changes de dollars américains et la vente concomitante de dollars canadiens qui lui seront avancés par l'État.

Cette dépréciation est, sans doute, la mesure la plus spectaculaire du budget. C'est d'elle au moins autant que du déficit qu'on attend la reprise de l'économie.

Si, en elle-même, la dépréciation va aider à réduire dans une certaine mesure la pression qu'exercent les importations sur la production nationale, les effets de la dépréciation sur les exportations sont infiniment plus douteux, à moins évidemment que la dépréciation ne prenne une ampleur considérable.

En effet, la structure des exportations est maintenant à ce point déterminée par des politiques oligopolistiques ou gouvernementales qu'on peut valablement se demander si elle est encore très élastique à une faible dépréciation. Même si on laisse de côté les ventes d'uranium dont le montant est déterminé par contrat gouvernemental, ou les ventes de zinc, de plomb ou de pétrole, soumises aux États-Unis à des restrictions quantitatives diverses, on peut soutenir que le prix de la plupart des matières premières vendues par le Canada est fixé en monnaie étrangère (habituellement en dollars américains) sur des marchés cartellisés. La dépréciation du dollar peut donc améliorer les profits des compagnies canadiennes; on imagine mal qu'elle puisse accroître les ventes d'une façon appréciable, surtout si elle est considérée comme un phénomène temporaire.

Quoi qu'il en soit, cette dépréciation risque de coûter fort cher. Les premiers mouvements spéculatifs passés, la pression des entrées de capitaux va forcer le Fonds des Changes à acheter des quantités massives de dollars américains. Les sommes nécessaires à l'opération viendront s'ajouter au déficit anticipé d'un milliard de dollars.

Le financement de telles sommes s'accommode fort mal de l'intention de M. Fleming de faire baisser les taux d'intérêt. Les méthodes qu'il entend poursuivre pour arriver à cette fin sont d'ailleurs dérisoires. Ce n'est ni la neutralisation des obligations du Fonds d'assurance-chômage, ni l'établissement d'une caisse de rachat de la dette, ni une entente avec les banques à charte pour réduire le taux d'intérêt de base sur les prêts commerciaux, qui vont provoquer une baisse des taux d'intérêt sur le marché financier.

Quant à l'intention du ministre des Finances de limiter les emprunts du gouvernement à des titres à court terme au moins pour quelques mois, laissant les provinces, les municipalités et

les entreprises émettre des titres à long terme, on peut se demander si un tel projet est possible compte tenu des besoins financiers de l'État et, même si cela étant, on ne voit pas que la hausse des taux à court terme ne s'étende rapidement à l'ensemble du marché.

En fait, on ne doute pas qu'un tel déficit ne puisse être financé que grâce à une augmentation massive de la quantité de monnaie dans l'économie. Sans doute, le ministre des Finances s'en défend-il. On ne voit pas qu'il puisse l'éviter à moins de voir les taux d'intérêt grimper à des niveaux très élevés.

Si tel est le cas, en quatre ans, la masse monétaire se sera accrue de 30 pour cent. On aura continué, en somme, d'utiliser une formule qui avait paru efficace en 1949, puis en 1954, dont l'application, en 1957 et en 1958, avait donné peu de résultats et que l'on poursuit depuis ce temps. L'augmentation de l'épargne, et un fort soutien du niveau des importations visibles et invisibles semblent être les résultats principaux d'une telle politique alors que le niveau de l'emploi s'en ressent fort peu.

Dans ce sens, le dernier budget ne semble accorder que fort peu d'importance aux difficultés structurelles dont on fait tant de cas depuis quelques années, et auxquelles le budget de décembre accordait une attention spéciale.

Cela est particulièrement visible dans le domaine de la politique commerciale. Depuis leur arrivée au pouvoir, les conservateurs avaient suivi une politique assez nettement protectionniste, non seulement à l'égard des droits de douane, mais d'une façon plus générale à l'égard des effets que l'économie canadienne doit subir de la part de l'étranger.

À l'opposé, le parti libéral s'orientait de plus en plus nettement vers un projet de zone nord-atlantique de libre échange.

Dans un cas comme dans l'autre, ces propositions visaient à adapter la politique commerciale du Canada aux transformations qu'a subies le commerce mondial depuis quelques années. Dans un cas comme dans l'autre, ces propositions avaient des implications précises à l'égard du développement économique à venir.

Le budget marque indiscutablement un cran d'arrêt dans la politique du gouvernement. Rejetant le protectionnisme aussi bien que l'appartenance à des blocs commerciaux comme étant

des positions extrémistes, le Ministre rappelle les engagements internationaux du Canada, évoquant ainsi sans le vouloir la longue période de *statu quo* au cours de laquelle la politique commerciale du pays a flotté d'une conférence internationale à une autre<sup>1</sup>.

\* \* \*

Ce budget tranche brutalement avec les propositions que le gouverneur de la Banque centrale a rendues publiques trois jours auparavant.

Il est inutile de revenir sur les raisons de l'opposition qui est apparue entre le ministère des Finances et la Banque.

Il est important néanmoins de noter l'opposition radicale dans l'esprit et la lettre des deux textes.

Le principe fondamental du texte de M. Coyne a trait à la signification d'une politique globale. Ainsi qu'il l'avait déjà indiqué à plusieurs reprises, il considère qu'un déficit global des finances publiques ou un accroissement de la masse monétaire ne sont pas susceptibles d'avoir nécessairement un effet expansionniste. La structure économique du pays étant faussée, des effets défavorables pourraient découler d'une politique théoriquement valable.

C'est donc par une action spécifique et qualitative qu'on doit espérer un retour au plein emploi. Néanmoins, toute nouvelle dépense doit être liée à un accroissement des revenus. La politique suggérée devrait, selon le Gouverneur, avoir un triple objectif: faire disparaître le déficit des finances publiques, réduire le déficit de la balance des comptes courants et réduire le chômage.

À cette fin, des mesures sont proposées à tous les paliers de la politique de l'État:

— Politique commerciale: augmentation des droits de douane de 10 pour cent (sauf pour les matières premières qui ne sont pas produites au Canada), amortissable mensuellement sur une période de six ans. L'effet sur les prix intérieurs serait compensé par une réduction de la taxe de vente. Abolition de l'exemption

1. L'évocation continuelle des engagements internationaux finit par devenir lassante. Rappelons que le Canada est à l'égard du Fonds Monétaire International dans une situation totalement illégale depuis septembre 1950, et vient de récidiver à l'occasion de la politique de dépréciation du dollar.

de la taxe de vente et de la douane sur les achats des touristes. Protection généralement accrue pour la fabrication d'outillage et d'équipement.

— Refonte de l'impôt sur le revenu des sociétés de façon à accélérer l'industrialisation par une manipulation des provisions d'amortissement, et par des exemptions temporaires d'impôt sur le revenu dans certains cas.

— Taux d'impôt: augmentation temporaire (trois ans) des taux d'impôt sur le revenu des particuliers et des compagnies.

— Augmentation de la fiscalité applicable aux capitaux étrangers.

— Création d'une banque d'affaires de très grande taille pour financer les projets de développement qui jusqu'à maintenant étaient financés par l'étranger. Augmentation concomitante du capital-actions de la Banque d'Expansion Industrielle.

— Incitation plus grande à l'épargne par la création de nouveaux organismes financiers, et création d'un vaste marché d'hypothèques pour libérer l'État des engagements qu'il a contractés à cet égard et qui stérilisent une partie de son crédit actuel.

— Création d'une administration fédérale des routes inter-provinciales dont les investissements seraient contra-cycliques et soulageraient d'autant les budgets provinciaux.

— Création d'un organisme financier chargé d'administrer les emprunts des collectivités locales.

Il est clair qu'un tel programme vise à réorganiser la base même de développement du pays dans le sens:

- a) de la réduction de la dépendance à l'étranger;
- b) de la rationalisation des investissements publics.

Il y a dans un tel programme trop d'éléments dont le besoin se fait sentir depuis plusieurs années pour que l'on puisse éviter d'y recourir tôt ou tard. On peut cependant, à l'égard du budget présenté par le ministre des Finances, regretter que la «reconstruction» amorcée en décembre n'ait pas été poursuivie et que l'on soit retombé dans l'illusion des politiques globales.

Jacques PARIZEAU